

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17.07.2014

Convocation en date du 05.07.2014  
Début de séance 20h Fin de séance 23h30

### **Présent(s) :**

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjointes

Emilie CHARTAGNAC, Etienne ANGLERAUD, Carla LELIEVRE, Rémi BESNIER, Marcelle LAGARDE,

Gérard MORATILLE, Delphine CLEDAT, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre GOUMONDIE donne procuration à

Bernard RUAL donne procuration à Martine CHASTAGNAC

### **1- Gestion du centre équestre de Scoeux par l'Association REC**

Le maire rappelle que suite à la rupture de la DSP par CAP FAMILLE, la reprise d'activité du village vacances est assurée par ESCAPADE et celle du centre équestre par le biais de l'association REC (rencontres équestres de Chamberet).

Le maire remercie les personnes du bureau de l'association et du conseil d'administration pour leur investissement bénévole et pour accepter les responsabilités relatives à la reprise du centre équestre.

Présentation de la présidente Madame Aurélie DEBONNIARE.

Elle expose au conseil municipal les éléments relatifs aux salariés et à l'activité.

L'association emploie un moniteur à temps plein (reprise du contrat existant avec Cap Famille) ; un saisonnier ; une mise à disposition d'un emploi et la fin d'un contrat de qualification.

La présidente explique les difficultés de trésorerie suite à la reprise de l'association pour assurer les salaires de l'été 2014.

Le programme pour l'été 2014 est en partie assuré par les engagements de Cap Famille soit une activité pour 400 enfants sur juillet et 200 sur août. Ces prestations seront payées en fin de saison. L'association a un besoin de trésorerie pour assurer le paiement des salaires et frais annexes de juillet et août. A partir de septembre il ne restera qu'un salaire à payer les autres postes étant saisonniers.

En conséquence la présidente sollicite auprès de la mairie une aide au démarrage de l'activité par le biais d'une subvention exceptionnelle de 8200€.

### **Objectifs et projets de l'association :**

Ouvrir des créneaux horaires sur août 2014 à la population extérieure, ce qu'il a été impossible à réaliser en juillet du fait de la très forte activité pour le village vacances.

A moyen terme, pérenniser des créneaux à la population extérieure pendant l'ensemble des vacances scolaires

Développer et déployer les activités. A ce jour la commercialisation de l'activité est assurée à 90% par ESCAPADE et à 10% par l'activité du Club

La demande de subvention exceptionnelle au démarrage, non remboursable est proposée au vote du conseil municipal.

Après délibération, cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

### **2- Rapport de la Lyonnaise des Eaux (LDE)**

Le maire rappelle que la DSP signée avec la LDE prenait fin en mars 2013.

La mairie a sollicité une dérogation de 1 an afin de faire réaliser une évaluation par un bureau d'études pour savoir s'il est préférable de reprendre la gestion de l'eau en régie ou en affermage et rechercher des ressources en eau pour satisfaire les besoins complémentaires de 200m3 en

période haute. Le choix final de délégation ou régie doit être pris en mars 2014 par rapport à la fin de l'affermage en cours.

### Délégation par affermage ou régie

Dans ces conclusions le bureau d'études explique que la solution de la régie n'est pas réaliste au vue des besoins de compétences à mobiliser pour la gestion de l'eau sur la seule commune de Chamberet ; ce qui impacterait lourdement sur le coût de l'eau.

Cette solution ne pourrait être envisagée que par la mutualisation des dites compétences sur un territoire élargi à plusieurs communes par le biais d'un syndicat.

La mise en concurrence des affermeurs ASUR et Lyonnaise des Eaux a permis des négociations qui aboutissent à une stabilité du coût de l'eau avec des aménagements complémentaires.

La DSP avec la LDE est contractualisée pour 10 ans avec une clause spécifique en cas de création d'un syndicat des eaux sur le territoire de proximité.

### Recherche de ressources complémentaires

Afin de répondre aux besoins en eau sur les périodes de consommation les plus importantes; il est nécessaire d'augmenter sa capacité de 200m<sup>3</sup>/jour. Plusieurs orientations sont envisagées :

Remettre en état de la station du Leyris pour un coût de 1 million d'euros.

Rechercher d'autres sources : peu satisfaisant en terme de quantité d'eau mobilisable

Se raccorder à Treignac pour un coût de 550 000€ subventionné à 80% (20% par le CG et 60% par l'Agence de l'Eau)

Mobiliser l'excédent du captage de Remenieras.

Le projet retenu est l'interconnexion au réseau d'eau de Treignac, garder l'excédent de captage de Remenieras en réserve et arrêter le captage des Fayes et la station du Leyris.

Mr Sage estime que 10 d'ans d'affermage semble long et qu'il serait souhaitable de mettre ce bien en commun par le biais d'un syndicat intercommunal par exemple.

### **Présentation du rapport annuel 2013 par le délégataire**

Le délégataire informe que c'est une obligation légale de présenter un rapport annuel au 31 mai de chaque année, rapport qui porte sur le bilan clientèle et financier et sur les perspectives.

Qualité de l'eau : 100% de conformité bactériologique et physico chimique.

Le délégataire fait plus de prélèvement que lui demande réglementairement l'Agence Régionale de la Santé.

Seuls sont notés des dépassements du PH dus à l'absence de reminéralisation sur les sites de captage de Remenieras, des Fayes et de Bellegarde.

Suite au demande quant à la qualité gustative de l'eau avec un fort goût de chlore ; le prestataire précise qu'il est nécessaire de doser le chlore de telle sorte que l'ensemble de l'eau distribuée y compris en fin de réseau ait une qualité conforme. Pour limiter ces désagréments ; il serait nécessaire de faire des évaluations de réseau et d'y installer des postes de chlore. Le traitement par un système par ultraviolets imposerait l'installation de station qui augmenterait le coût de l'eau.

### Services

Volume mis en distribution en 2013 12 639m<sup>3</sup>

Volume facturé en 2013 87739m<sup>3</sup>

L'indicateur principal est le rendement du réseau (prend en compte le volume facturé et l'eau nécessaire à l'entretien du réseau).

Le Grenelle de l'Environnement impose au délégataire d'avoir un rendement minimum de 65%. En cas de non atteinte de ce rendement, le délégataire a obligation de prendre des mesures pour atteindre ce seuil minimum.

Taux de rendement en 2013 : 79.1%

Les micro-fuites sont dues à la casse du PVC collé au niveau des raccords. Les fuites sont parfois difficiles à déceler car situées dans des terrains difficiles d'accès et sont en lien avec les conditions climatiques.

2013 est une année calme (11 fuites réparées dont 7 sur canalisations notamment sur le secteur du village vacances de Scoeux, 4 branchements créés.)

En mars 2013, la DSP prend fin. Comme indiqué précédemment elle est prolongée d'une année pendant laquelle le délégataire fera 30000€ de travaux du fait de la fin des emprunts.

#### Clientèle

On note une légère diminution de la clientèle domestique et une diminution des volumes d'eau facturés suite à la réparation de fuites.

Le délégataire informe que la loi Warsman du 01.07.2013 protège le client d'un surcoût lié à une consommation d'eau anormale due à une fuite sur une canalisation privative. Il peut prétendre à un dégrèvement sur le coût de l'assainissement et de l'eau calculé sur les consommations des années précédentes.

Le délégataire a obligation d'alerter le client d'une consommation anormalement élevée.

#### Perspectives

Accueil des usagers avec une information portée sur les factures

Plan de renouvellement obligatoire pour les ouvrages avec un programme détaillé année par année, garantie de renouvellement pour faire face aux impondérables.

Rendement de réseau avec objectif à atteindre et malus en cas de non-respect des engagements. L'installation de compteurs de sectorisation permettra de dépister et localiser plus rapidement les fuites afin d'améliorer le rendement.

Suivi d'exploitation (SEVE suivre ensemble votre exploitation) par une interconnexion avec la collectivité par un lien intranet et un portail accessible (système d'information géographique et visualisation de recollement des réseaux).

Achat d'eau par l'interconnexion avec Treignac : nécessité de travaux et arrêt du captage des Fayes et de la station du Leyris dès que l'interconnexion sera effective.

### **3- Demandes de subventions**

➤ La société de chasse « la Chèvre Chambertoise », association de chasse privée sollicite une subvention. La commission d'attribution des subventions aux associations a émis un avis défavorable du fait de l'aspect privée de l'association. Cette demande pourra révisable si une convention était signée entre la société communale et la Chèvre chambertoise stipulant un accès sur son domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'attribution d'une subvention.

➤ Le club de photographie intercommunal de Treignac va réaliser des expositions dans toutes les communes du canton. Elle reçoit une subvention de 500€ de la COM COM .elle sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 60€.

#### **4- Questions diverses**

##### **Motion AMF**

Le maire expose les conséquences sur la diminution de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat aux communes estimée à 28 millions d'euros de 2014 à 2017(↘ de 30%). Ces diminutions de dotations vont imposer aux communes des arbitrages douloureux sur les investissements et les services.

En conséquence les associations des Maires souhaitent engager des actions fortes et collectives pour négocier les plans de dotations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité de s'associer à cette démarche.

##### **Amélioration de la charte qualité des stations vertes**

Dans le cadre de l'amélioration de cette charte Bernard Rual informe qu'il est nécessaire de nommer un référent et de créer un comité de pilotage. Il propose la candidature d'Annabelle Fabretti en qualité de référent et un comité de pilotage composé par des membres de la commission Tourisme et de membres non élus:

Laurence TERHEIDE ; M LAGARDE, M CHASTAGNAC, G MORATILLE, G TAVERT, B JAMILLOUX, JF DESMOULIN, G NICON.

Aucune objection n'est portée à cette proposition.

Martine CHASTAGNAC rappelle que la commune souhaite s'inscrire dans le label des Petites Cités de Caractère. De nombreux points communs seront abordés dans ces deux dossiers; le label station verte s'articule autour de l'écotourisme ; les petites cités de caractère autour du patrimoine. Elle propose que ce même comité de pilotage travaille sur le label Petites Cités de Caractères.

Aucune objection n'est portée à cette proposition.

Pour information ;

Mr Mazurier rencontré en début d'année et contacté pour avoir des renseignements sur la constitution du dossier de demande nous informe que du fait que plusieurs communes de la Corrèze et de la Creuse sont intéressées par le label, il sera certainement envisagé la création d'un comité des Petites cités de Caractères en Limousin.

##### **Fleurissement du bourg**

Un comité de fleurissement est mis en place et sera piloté par Marcelle Lagarde.

##### **Produits phytosanitaires et Agenda 21**

Rémy Besnier fait part que pour respecter le label Agenda 21 la commune va limiter et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

##### **Présentation du programme d'aménagement de la voirie 2014**

Terminer la route des borderies a la D16

Intervention sur la route de Chaverivière

Intervention sur une partie du chemin de la Bessade.

Une demande de subvention est faite et s'élèverait à 60000€ pour 6ans

##### **Mise en place d'un alternat**

Un dispositif avec priorité à la file montante peut être installé à titre provisoire sur les conseils du CG sur la portion de route du Mont-Ceix après l'intersection avec la route de St Nicolas=>après garage De Miranda.

Le conseil municipal valide cette proposition d'essai.

### **Débardage bois au Joulageix**

Une autorisation est donné de stationner sur la voie publique pour le chargement sous réserve de permettre de libérer la voie publique en cas de nécessité. Cette close conventionnelle n'est pas toujours respectée. En conséquence le chef d'entreprise a été contacté pour lever ce dysfonctionnement. Il s'attachera à faire respecter cette clause.

### **Arbre sur le chemin des Mèzes**

Aucune mobilisation n'est faite sur l'arbre tombé en travers du chemin par rapport aux expertises en cours suite aux dommages causés sur à la clôture.

Voir s'il est possible de prendre des photos et libérer simplement le chemin en laissant la partie sur la clôture.

### **Aliénation de chemins**

Le commissaire enquêteur est en mairie le 22.07.2014 de 14 à 17h30 pour les demandes d'aliénation

- du chemin de la Cipièrre
- du chemin du Mazalaigue
- du chemin du Leyris

### **Aménagement de la mairie**

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention pour l'aménagement de la mairie. L'avant-projet sommaire réalisé est estimé à 120 000€.

### **Sanitaires des Ecoles**

Réalisation des sanitaires en septembre 2014 et fin 2014.

En attente de devis des entreprises Angleraud, Million, Dameme. Le maire précise qu'il faut demander les devis en priorité aux artisans locaux.

Aménagement des écoles se fera dans le cadre de l'eco-rénovation

**Achat d'un véhicule utilitaire**( 19000 km) type trafic au SDIS de la Corrèze pour 5000€

### **Piscine**

Malgré des recherches, il est impossible de recruter un maitre-nageur faute de candidature.

Une dérogation est demandée et accordée par la préfecture pour assurer la surveillance par 2 agents titulaires du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). Leur diplôme ne les autorise pas à dispenser des cours.

Un agent recruté pour la saison 2014 est dans un parcours de démarches pour obtenir une équivalence du fait de la détention de ses diplômes universitaires. Il est en attente de réponse. S'il est autorisé à dispenser des cours une information sera largement diffusée.

Les personnes titulaires du BNSSA ne sont pas disponibles sur l'ensemble des jours d'ouverture 2014. Malgré des relances auprès des organismes, il est impossible de combler ces jours.

En conséquence afin d'éviter la fermeture d'un bassin le maire autorise que la surveillance du toboggan soit assurée par du personnel non qualifié. Le recrutement se fera en priorité parmi les sapeurs-pompiers majeurs encore étudiants.

### **Problème de connexion Internet**

Il faut lister les personnes qui ne peuvent pas se connecter de façon satisfaisante, organiser une réunion avec Orange qui propose un dispositif alternatif par parabole. Des commandes groupées diminueraient le cout des installations individuelles.

### **Liste de représentants de la commune à la commission des impôts**

La commune a obligation de proposer des personnes à la commission de révision des impôts. La liste doit comporter des personnes extérieures à la commune acquittant des taxes foncières sur la commune, des représentants de propriétaires de bois, des commerçants et de la population.

La liste proposée est validée par le conseil municipal.

Elle est transmise aux services des Finances qui choisiront 6 titulaires et 6 suppléants parmi les 24 personnes proposées.

### **Demande de Mr et Mme Lavigne**

Ils organisent une rencontre en juillet 2015 et souhaitent assurer un hébergement sur Chamberet. Du fait de la période haute ; ils devront acquitter la location des chalets en semaine pleine bien que leurs besoins ne sont que sur le week-end. Le cout de location de la salle des fêtes et des chalets s'élèvent à 3500€. Ils sollicitent un abattement de 50% sur le cout total.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande par rapport à la période haute de location.

La commune proposera au couple de modifier les dates en arrière-saison où la location peut se faire à la nuitée avec des tarifs moins élevés, proposera des adresses de gîtes sur le secteur géographique.

### **Groupe communication Bulletin Chamberet Infos.**

Un groupe de travail va être constitué pour valider le contenu et la mise en forme du journal d'information.

**Elu(e)s** Mesdames Tavert Lagarde TerHeide Clédat ; Messieurs Chasseing et Rual  
**Président(e)s des associations de Chamberet**